

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 773

présenté par

Mme Le Peih, Mme Jacqueline Maquet, Mme Sarles, M. Claireaux, M. Daniel, Mme Krimi et
Mme Michel

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 44 SEXIES, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.